



droit de sol tunisien né en france

Par **ROUAFI**, le **01/03/2019** à **13:56**

Bonjour je suis née en france en 1977 mais je suis en tunisie depuis que j'ai 10ans mes parents mes frères et soeurs ont obtenu la nationalité française est cequ'il ya une solution pour moi ?Merci de me renseigner .

Par **youris**, le **01/03/2019** à **14:07**

bonjour,

le simple fait d'être né en france ne permet pas d'obtenir la nationalité française.

il existe la possibilité de demander la nationalité française si le reste de votre fratrie a la nationalité française mais il faut avoir résider en france et y avoir suivi sa scolarité, ce qui n'est pas votre cas.

je ne vois pas à quel titre vous pourriez obtenir la nationalité française alors que vous résidez en tunisie depuis 36 ans.

salutations

Par **Tisuisse**, le **01/03/2019** à **14:31**

Le droit du sol n'existe pas en France. Ce n'est pas parce que vous êtes né en France que vous êtes français ou pouvez prétendre à devenir français.